

**MAIRIE de LE PRADET**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal**  
**de la Commune de LE PRADET**

**SEANCE DU 17 JUN 2024**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

**24-DCM-DGS-071**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE & LE 17 JUN** à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

**Date d'envoi de la convocation et de l'affichage** : le 11 juin 2024.

**OBJET** : **PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL 2024-2027 – PLAN MERCREDI.**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Magali VINCENT - Christian GARNIER - Martine CLOPIN - Jacques PAGANELLI - Patrick ROUAS - Serge VENNET - Chantal JOVER - Thomas MICHEL- Isabelle ROGER - Jean-Marc ILLICH – Graziella PIRAS - Stéphanie ASCIONE - Emilie ROY - Éric GALIANO – Mylène SORIANO - Denis TENDIL- Armand CABRERA - Martine CABOT - Éric JOFFRE - Viviane TIAR - Valérie RIALLAND.

**POUVOIRS** : Pascal CAMPENS à Hervé STASSINOS - Marine DESIDERI à Stéphanie ASCIONE - Bernard PEZERY à Viviane TIAR - Marina BIANCHI BRONDINO à Éric JOFFRE - Valérie POZZO DI BORGO à Armand CABRERA.

**ABSENT** : Néant.

**SECRETAIRE de SEANCE** : Émilie ROY est désignée secrétaire de séance.

=====

**Cécile CRISTOL GOMEZ donne lecture de l'exposé suivant :**

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) conclu en juin 2021 arrive à son terme à la rentrée scolaire 2024. La ville du Pradet, riche de nombreux dispositifs, confirme sa volonté d'œuvrer en faveur de l'enfance et de la jeunesse et souhaite renouveler sa politique éducative à travers un nouveau PEDT assorti d'un Plan Mercredi.

Pour rappel, le PEDT, mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Cette démarche doit favoriser une meilleure articulation de l'offre existante concernant les activités périscolaires des écoles primaires dans l'intérêt de l'enfant, avec comme objectifs ultimes de donner une cohérence à sa journée et de contribuer à mettre en place les conditions de sa réussite scolaire et de son épanouissement.

Au Pradet, le PEDT couvre un public plus large que les enfants d'âge primaire (3 à 11 ans), en incluant la petite enfance (0 à 4 ans) et les actions du service Sport (7 à 14 ans). Il comprend également les activités extrascolaires primaires couvertes par les accueils de loisirs.

Pour définir les objectifs du nouveau PEDT, une évaluation des actions précédentes a été menée auprès des différents acteurs éducatifs et a permis de repérer de nouveaux besoins. Cette évaluation rejoint le diagnostic fait dans le cadre de la mise en place de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Aussi, les objectifs proposés dans le PEDT 2024-2027 sont les suivants :

- **Améliorer la communication à destination des familles et entre les différents acteurs éducatifs de la commune en mettant en place des outils de communication adaptés :**
  - o Simplifier le mode de communication à destination des familles
  - o Renforcer les liens entre les différents services municipaux pour une action mieux coordonnée,
  - o Valoriser les actions de la municipalité à travers des outils partagés avec les partenaires institutionnels.
- **Mettre en place des actions porteuses de sens qui permettront aux enfants et aux jeunes de s'intégrer positivement dans la société en s'appuyant sur les enjeux sociétaux pour apporter les savoirs nécessaires aux adultes de demain :**
  - o Apporter des connaissances et des compétences liées aux enjeux sociétaux actuels,
    - Favoriser un rapprochement avec la nature dans le respect de l'environnement
    - Agir pour un accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous,
- **Augmenter la prise en charge des enfants en mettant en place des plans de formation pour les agents municipaux et accompagner les parents**
  - o Mettre en place un plan de formation pour les agents municipaux en charge d'enfants
  - o Soutenir et accompagner les parents dans leur mission éducative

Le Projet Éducatif Territorial, comprenant le Plan Mercredi, a été transmis aux services de l'État pour instruction et validation :

- La Caisse des Allocations Familiales du Var,
- Les services de l'Éducation Nationale,
- Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

Il sera présenté aux acteurs locaux, notamment dans le cadre des conseils d'écoles.

**VU** le décret n°2016-1051 du 1<sup>er</sup> août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

**VU** le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de l'Éducation et notamment ses articles L521-12, L551-1 et R551-13,

**VU** les termes du PEDT-Plan Mercredi joint en annexe,

**CONSIDERANT** la volonté de la municipalité de réengager un nouveau Projet Éducatif Territorial – Plan mercredi pour la période 2024-2027,

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **APPROUVER** les termes du PEDT – Plan Mercredi annexé à la présente,
- **AUTORISER** M. Le Maire à signer avec l'ensemble des partenaires institutionnels tous les documents relatifs à la mise en place du PEDT-Plan Mercredi 2024-2027 et notamment la convention à venir,
- **AUTORISER** M. Le Maire à prendre tout acte lié à la présente délibération et à la mise en œuvre de la convention à venir.

*Annexe : Plan Educatif Territorial*

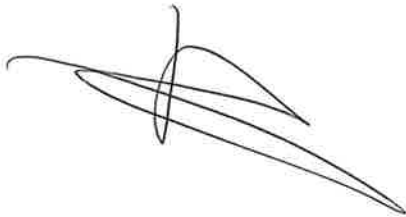
**L'exposé est mis aux voix et adopté à la MAJORITE.**

**29 voix POUR**

**4 voix CONTRE (D. TENDIL, M. CABOT, V. TIAR, V. RIALLAND)**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Le Secrétaire de séance**  
**Emilie ROY**



**Le Maire,**  
**Hervé STASSINOS**



**CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE**

**LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire  
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.



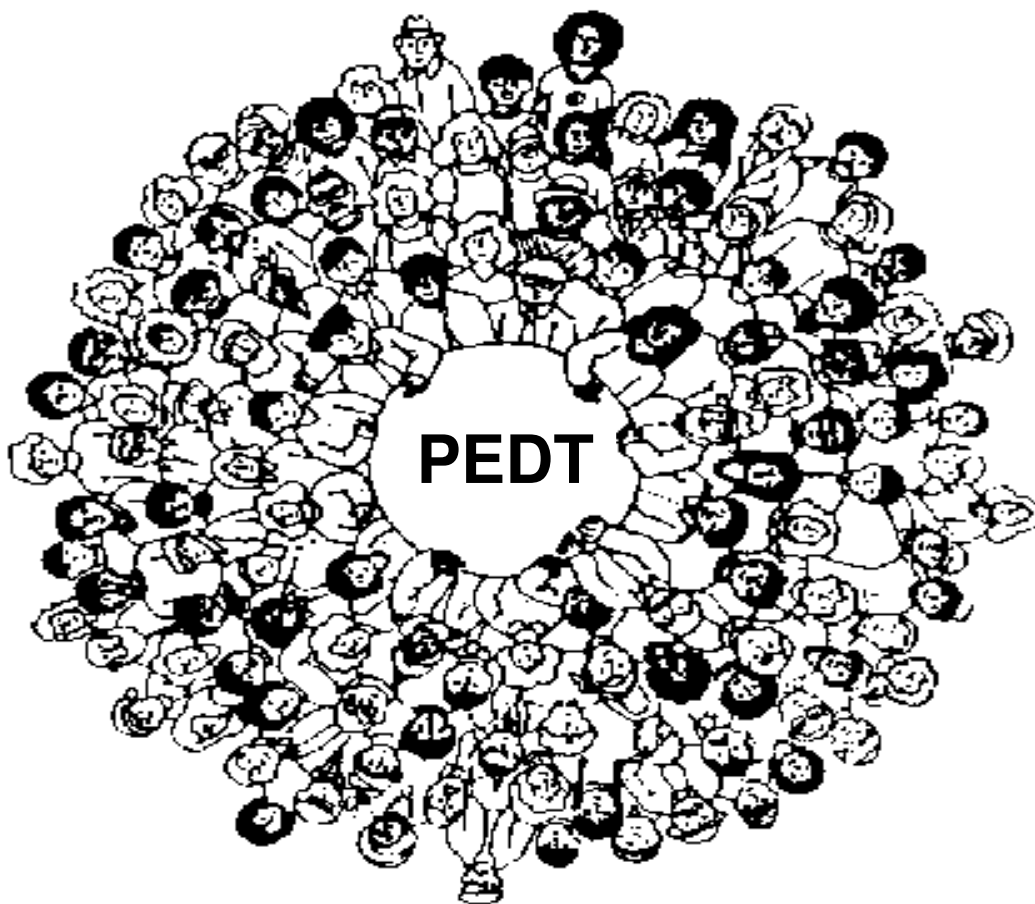
VILLE DU PRADET

Accusé de réception en préfecture  
083-218300986-20240617-24-DCM-DGS-071-DE  
Date de télétransmission : 24/06/2024  
Date de réception préfecture : 24/06/2024

# Projet Educatif Territorial

Année 2024 / 2027

## Plan Mercredi



## SOMMAIRE

<b>Préambule</b>	<b>p 3</b>
<b>I. L'offre éducative de la Ville : état des lieux 4 ans après</b>	<b>p 3</b>
a. Présentation de la Ville	p 3
b. Quelques données sociodémographiques	p 4
c. Collectivité territoriale porteuse du projet : Ville de Le Pradet	p 5
d. Évaluation du précédent PEDT	p 6
e. Résultats et pistes de réflexion	p 6
f. État des lieux : périmètre et public du PEDT	p 9
g. Recenser l'offre éducative proposée par âge et thématique	p 10
h. Evolution de la fréquentation moyenne des activités périscolaires entre 2020-2021 et 2022-2023	p 10
<b>II. Le diagnostic partagé issu de la concertation pour la mise en place de la convention territoriale globale</b>	<b>p 11</b>
a. Détermination des Objectifs pour le PEDT 2024-2027	p 11
<b>III. La mise en œuvre du PEDT</b>	<b>p 12</b>
a. Améliorer la communication à destination des familles et entre les différents acteurs éducatifs de la commune	p 12
b. Mettre en place des structures et des actions porteuses de sens qui permettront aux enfants et aux jeunes de s'intégrer positivement dans la société	p 13
c. Augmenter la qualité de prise en charge des enfants	p 15
<b>IV. Le Plan Mercredi</b>	<b>p 16</b>
<b>V. Les dispositifs, structures ou actions associés à la politique éducative de la commune</b>	<b>p 17</b>
<b>VI. L'évaluation</b>	<b>p 18</b>
<b>VII. Le comité de pilotage</b>	<b>p 19</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>p 19</b>

## PRÉAMBULE

Le PEDT (Projet Éducatif de Territoire) permet aux différents acteurs éducatifs locaux (parents, professeurs des écoles, animateurs, personnel municipal et élus notamment) de s'harmoniser sur la manière dont un enfant met à profit son temps pendant et en dehors des heures de classe. La circulaire n°2014-184 du 19 décembre 2014 indique que « le *PEDT formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs* ».

En 2020, la municipalité a mis en place un projet éducatif organisé autour de six objectifs visant à :

- Coconstruire les temps éducatifs par l'ensemble des acteurs du territoire,
- Proposer une offre cohérente et complète accessible à tous,
- Faire participer activement les enfants et les jeunes à la vie citoyenne

Le présent document se compose en trois parties.

La première partie présente l'offre éducative actualisée du territoire ainsi que les données sociodémographiques.

La seconde partie est consacrée à l'évaluation du précédent PEDT.

Enfin, la dernière partie se propose de préciser les orientations éducatives dont découleront les objectifs généraux et opérationnels du PEDT 2024-2027. Des critères d'évaluation seront également déterminés afin de permettre l'ajustement des actions.

### **I. L'offre éducative de la Ville : état des lieux 4 ans après**

#### **a. Présentation de la Ville**

Le Pradet est une commune urbaine du département du Var. Elle est située à l'est de l'agglomération toulonnaise. Elle possède une façade maritime, avec 5 plages et un port.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, elle intègre la métropole Toulon-Provence-Méditerranée, issue de la transformation de la communauté d'agglomération Toulon-Provence-Méditerranée créée en 2002.

Bien qu'étant une commune balnéaire, Le Pradet est une ville très vivante toute l'année, dotée de nombreux commerces, d'espaces boisés en centre-ville et d'un massif d'aspect encore sauvage, la Colle Noire.

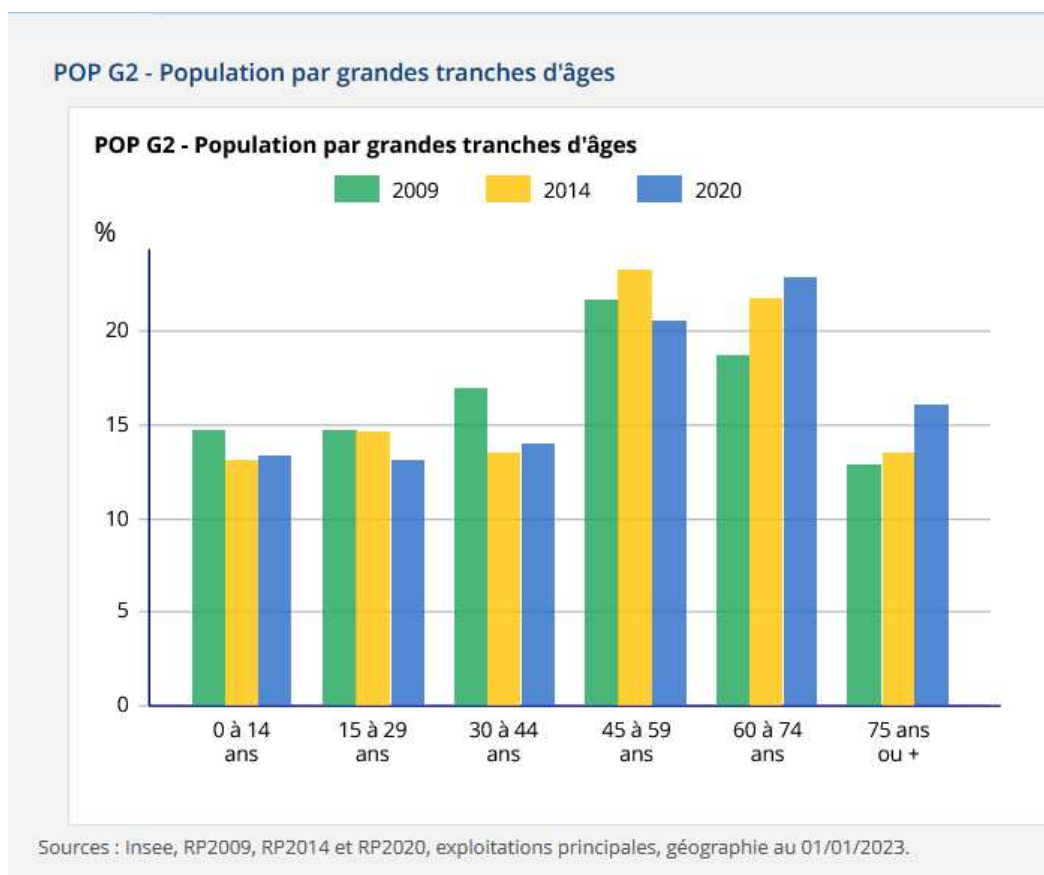
Elle dispose de nombreux équipements : une crèche collective, quatre accueils de loisirs périscolaires et deux accueils de loisirs extrascolaires, une bibliothèque, une ludothèque, un espace culturel comprenant un cinéma et une salle de spectacle polyvalente, une galerie d'art, un pôle sportif comprenant un gymnase, plusieurs terrains de sport (rugby, football), un dojo, une salle de danse et une salle polyvalente. Enfin, il existe également un complexe dédié au tennis, un city Park, un Street Workout et une aire de fitness en bord de mer.

La commune soutient de nombreuses associations en mettant à leur disposition des salles municipales et subventionne notamment un club nautique voile, un club de kayak et deux clubs de plongée en plus des clubs sportifs ou culturels plus classiques tels que le club de football ou encore l'association Arts et Musique.

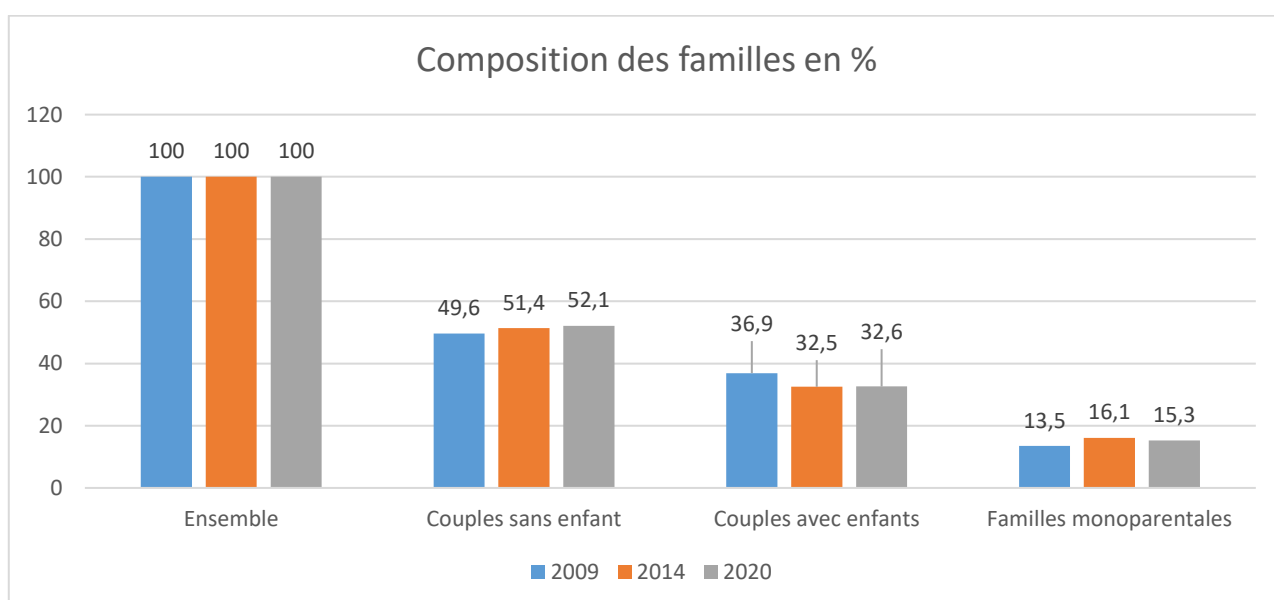
Une antenne du conservatoire de musique de la métropole y est implantée.

En 2021, la ville de Le Pradet comptait plus de 10 728 habitants.

## b. Quelques données sociodémographiques



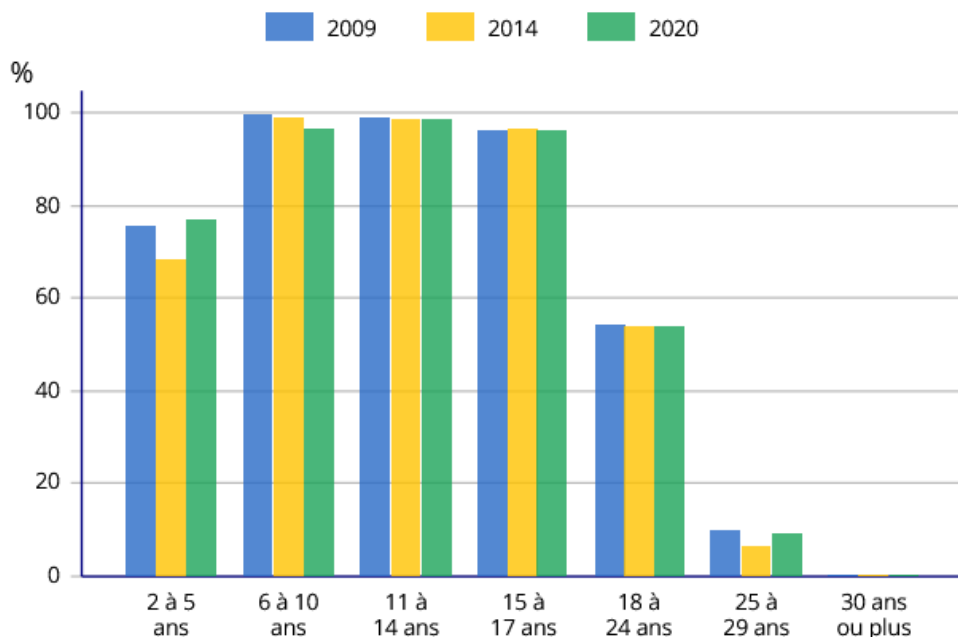
26,5 % de la population a moins de 30 ans en 2020. Ce pourcentage est en baisse par rapport à 2014 (27,8%) et par rapport à 2009 (29,6%). Dans le même temps, la population des plus de 60 ans ne cesse d'augmenter, passant de 31,6% en 2009 à 39% en 2020.



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023

En 2020, parmi les familles monoparentales, les femmes seules représentent 12,8% sur le 15,3% de 2020. Il est à noter la part importante de couples sans enfant, certainement liée au nombre d'habitants de 60 ans et plus. Enfin, le nombre de couples avec enfants ne cesse de baisser depuis 2009.

### FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge (en %)



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023

On constate la hausse de la scolarisation dans la tranche 2/5 ans entre 2014 et 2020, certainement due à la scolarisation rendue obligatoire dès 3 ans depuis 2019.

En revanche, le taux de scolarisation des enfants entre 6 ans et 17 ans est en légère baisse, avec une baisse plus marquée pour les 6-10 ans, sans que cela ne s'explique.

#### c. Collectivité territoriale porteuse du projet : Ville de Le Pradet

Ci-dessous l'organigramme fonctionnel :

<b>Monsieur le Maire :</b> <b>Hervé STASSINOS</b>	
Les Adjointes au Maire chargées :	
De l'Education, de la Petite Enfance, De la famille et de la Communication <b>Cécile CRISTOL</b>	Des Sports et des équipements sportifs <b>Agnès BIASUTTO</b>
De la Culture et des Festivités <b>Bérénice BONNAL</b>	
Les conseillères municipales déléguées :	
A l'accueil de loisirs, aux activités Périscolaires et au Conseil Municipal Des Enfants, <b>Stéphanie ASCIONE</b>	A la prévention, aux E.R.P. et à la santé <b>Graziella PIRAS</b>
Les services	
Directrice du pôle Famille et Proximité <b>Valérie MARTINEZ</b>	Directrice de la Crèche <b>Laurence BERTELLI</b>
Adresse : Mairie de Le Pradet – Parc Cravéro – 83220 Le Pradet Téléphone : 04 94 08 69 47 Adresse électronique : <a href="mailto:valerie.martinez@le-pradet.fr">valerie.martinez@le-pradet.fr</a>	



Rédigé dans l'urgence en pleine période de pandémie, le PEDT 2020-2023 continue de développer les objectifs définis dans le précédent.

Les objectifs couvrent un large champ :

- Développer la continuité et la complémentarité éducative à chaque temps de l'apprentissage de l'enfant,
- Soutenir et accompagner la réussite éducative,
- Proposer une offre cohérente et accessible à tous en développant l'accès aux activités culturelles, artistiques et sportives,
- Faire participer activement les enfants et les jeunes à la vie citoyenne de la commune dans le respect de la charte de la laïcité,
- Garantir le partenariat entre les acteurs éducatifs du territoire,
- Favoriser la co-construction dans la mise en œuvre des projets.

#### **d. Évaluation du précédent PEDT**

Pour évaluer le précédent PEDT, des questionnaires ont été proposés aux parents d'élèves élus ainsi qu'aux directrices des écoles.

Ces dernières ont travaillé les réponses avec leur équipe puis ont répondu dans le cadre d'un entretien semi-dirigé qui a permis de compléter les réponses.

Les enfants sont régulièrement questionnés sur leur satisfaction à participer à certaines actions.

Les services ont également participé à ce bilan en donnant un état des actions et en comparant les impacts entre le début du projet et aujourd'hui.

La gestion des accueils de loisirs péri et extra-scolaires est confiée depuis de nombreuses années à un prestataire extérieur sous la forme d'un marché public. Le présent document s'appuie sur les bilans réguliers effectués par ce prestataire.

#### **e. Résultats et pistes de réflexion :**

##### **- Pour les parents d'élèves :**

63,5% des parents sondés ont répondu au questionnaire en ligne qui leur a été soumis.

Ils sont majoritaires à dire que l'offre éducative proposée est cohérente et accessible à tous.

Pour eux, les objectifs les plus importants sont de développer la continuité et la complémentarité éducative et de soutenir et accompagner la réussite éducative.

Ils estiment avoir une bonne connaissance de l'offre du territoire et deux tiers d'entre eux constatent une cohésion entre le temps périscolaire et le temps scolaire.

Enfin, 73% des parents ayant répondu souhaitent s'engager dans la définition du nouveau PEDT.

*Parmi les pistes d'amélioration :*

- **La communication** est ce qui ressort le plus : mailing personnalisé et augmentation de l'affichage aux abords des écoles est ce qui est le plus plébiscité. En effet, certaines familles ont encore des difficultés à trouver des informations concernant les contenus des différents temps organisés.
- **L'aide aux devoirs** : Les parents demandent une meilleure prise en considération du besoin d'aide des enfants pour faire leurs devoirs. Actuellement, l'aide aux devoirs est organisée de manière informelle pendant le temps d'accueil périscolaire du soir, parfois dans des conditions inappropriées.

- **Pour les enseignants :**

Les directrices en poste sur la durée du projet estiment que les objectifs suivants ont été atteints :

- Proposer une offre cohérente et accessible à tous en développant l'accès aux activités culturelles, artistiques et sportives,
- Faire participer activement les enfants et les jeunes à la vie citoyenne de la commune dans le respect de la charte de la laïcité,
- Garantir le partenariat entre les acteurs éducatifs du territoire.

Elles s'accordent pour dire que la cohésion éducative entre les temps scolaire et périscolaire est favorisée. Pour améliorer cette cohésion, la proposition de mettre en place des outils partagés est unanime et l'organisation d'actions éducatives transversales largement plébiscitée. Deux des directrices proposent également d'instaurer des temps d'échanges formels et réguliers avec l'ensemble des acteurs éducatifs que sont les élus municipaux, les parents d'élèves élus, les enseignants, les équipes d'animation des accueils de loisirs et les agents municipaux.

En ce qui concerne les actions menées par la municipalité, elles sont complètes et en adéquation avec les programmes scolaires, particulièrement pour le niveau élémentaire.

Enfin, les directrices remontent d'excellentes relations avec l'ensemble des partenaires de l'école, des agents d'entretien aux élus municipaux en passant par les agents administratifs et les équipes d'encadrement des accueils de loisirs.

*Parmi les pistes d'amélioration :*

- **La rédaction de chartes communes** d'utilisation des espaces communs entre le temps scolaire et périscolaire est à étudier. La gestion des passations entre les deux temps, en particulier lors de la pause méridienne, demande à être mieux organisée et encadrée grâce à une réflexion commune.
- Favoriser les animations autour de **l'apprentissage de la langue française**. Suite aux évaluations nationales en CP, un déficit en vocabulaire et en compréhension a été constaté.
- Les enseignants remontent également de plus en plus de difficultés comportementales de la part des enfants à gérer : agressivité, gestion de la frustration, respect des règles. Apprendre à **vivre ensemble** est un vrai sujet. Réfléchir ensemble à mettre en place des actions visant à améliorer le comportement des enfants en collectivité devient nécessaire.

- **Pour les enfants :**

Les enfants demi-pensionnaires scolarisés en écoles élémentaires sont régulièrement questionnés sur leur satisfaction concernant les activités prévues durant le temps de pause méridienne.

Leurs activités préférées sont les activités artistiques (chant, danse, **dessin** et théâtre) et les activités sportives menées par les éducateurs sportifs de la ville.

*Parmi les pistes d'amélioration :*

- Stabiliser le nombre d'animation du temps de pause méridien pour le public maternel.
- Proposer davantage d'animations en lien avec les projets d'école ou de classe.
- **Améliorer la qualité de prise en charge des enfants en formant les personnels de surveillance** à l'encadrement des enfants. Cette piste est d'autant plus importante que les difficultés rencontrées par les enseignants concernant le comportement des enfants se retrouvent entre 11h30 et 13h30. Il est à souligner qu'au moins 85% des enfants scolarisés déjeunent au restaurant scolaire. Cette proportion est valable pour chacune des écoles publiques.

- **Pour le titulaire en charge des accueils de loisirs :**

La commune du Pradet délègue la gestion des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires dans le cadre d'un marché public. Le PEDT 2020-2024 a été couvert par la ligue de l'Enseignement entre 2021 et septembre 2023.

Les bilans réguliers ont démontré que la crise sanitaire avait impacté le comportement des enfants au rythme des différents confinements. Travailler sur la socialisation et le savoir vivre-ensemble a été au cœur des actions pédagogiques.

En 2022, avec la reprise d'une vie « normale », la demande des familles a augmenté de manière significative, en particulier pour les enfants d'âge maternel. La capacité de l'accueil de loisirs maternel du mercredi et pendant les vacances scolaires est passée de 50 enfants à 80 enfants.

Entre l'année scolaire 2020-2021 et l'année scolaire 2023-2024, les effectifs durant les vacances scolaires n'ont cessé d'augmenter, ce qui démontre un réel besoin de garde pour les familles.

*Parmi les pistes d'amélioration :*

- Le nouveau titulaire, l'ODEL, a mis en œuvre un partenariat de qualité avec l'ensemble des acteurs éducatifs de la commune, confirmé par les réponses des parents d'élèves élus et des enseignants. Ces relations doivent s'ancre dans le temps.
- Optimiser le partage des locaux scolaires sur le temps périscolaire du soir, le mercredi et les vacances pour le public maternel.
- Réfléchir à un nouveau lieu pour l'accueil de loisirs élémentaire ou, à minima, rénover les locaux actuels. En effet, délocaliser l'accueil de loisirs l'Acacia d'argent est en projet depuis plusieurs années car il ne répond plus aux besoins en termes de capacité. La municipalité reste en recherche de solutions comparables, le site actuel est idéalement situé dans un environnement privilégié.

- **Pour le service Jeunesse :**

A la rédaction du PEDT 2020-2023, la Ligue de l'Enseignement avait en charge un accueil de loisirs adolescent qui n'a pas survécu à la crise sanitaire.

Depuis septembre 2021, la politique jeunesse est principalement portée par le service des sports, rattaché depuis la rentrée scolaire 2023 au pôle Famille et Proximité, qui regroupe les services en gestion de l'éducation, l'enfance, le sport, la jeunesse et le transport.

Pour autant, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale définie en partenariat avec la Caisse des Allocations Familiales du Var, la municipalité a proposé une fiche action visant à entrer en contact avec les jeunes pour connaître leurs besoins et leurs envies.

Il est vrai qu'en dehors d'un groupe d'adolescents de 16-17 ans qui s'est fait remarquer durant la dernière période estivale, aucun besoin n'est remonté aux services, que ce soit en termes de loisirs, d'accompagnement à la scolarité, de décrochage scolaire, de conduites à risques ou d'intégration sociale et professionnelle.

*Parmi les pistes d'amélioration :*

- Etablir un lien avec les jeunes de 11 à 17 ans pour effectuer un diagnostic de leurs besoins et envies en suivant l'échéancier prévu dans la Convention Territoriale Globale.
- Mettre en place un plan d'action pluriannuel une fois le diagnostic établi.

- **Pour le service Petite Enfance :**

Depuis 2020, la responsable du service Petite Enfance et directrice de la crèche Les Pitchouns a optimisé les places disponibles afin de solutionner les besoins de garde des familles.

La qualité d'accueil des enfants a été améliorée par la création de trois unités de vie répondant aux besoins spécifiques des enfants en fonction de leur âge.

Il est à noter que la crèche continue de recevoir les enfants scolarisés âgés de trois ans les mercredis et durant les vacances scolaires afin de venir en soutien aux accueils de loisirs.

La municipalité soutient également les assistantes maternelles libérales, constituées en association, en mettant à leur disposition des équipements municipaux ainsi que du personnel pour des animations spécifiques (ludothèque, baby-gym, éveil à la motricité).

*Parmi les pistes d'amélioration :*

- L'isolement professionnel est un frein au recours au mode de garde familial par les familles et également à l'installation de nouveaux assistants maternels. Ce constat est repris dans le cadre du diagnostic de la Convention Territoriale Globale. Aussi, la municipalité souhaite valoriser le métier d'assistant maternel en le faisant davantage connaître aux familles qui cherchent un mode garde mais également en offrant à ces professionnels davantage de possibilité de se rencontrer, d'accéder aux services municipaux.
- Il a été constaté par les professionnels de la crèche un besoin d'accompagnement des familles sur divers aspects de leur rôle de parents. De par leurs questionnements, de par le comportement des enfants, il semble nécessaire d'agir en accompagnant et en soutenant les parents dans leur fonction afin de prévenir les dysfonctionnements. Ce diagnostic est corroboré par les retours des enseignants.

**f. État des lieux : périmètre et public du PEDT**

- Territoire concerné : l'ensemble de la ville et des équipements communaux
- Nombre d'enfants scolarisés en primaire potentiellement concernés : 983 élèves en avril 2024.
- Nombre d'établissements scolaires concernés : 4 écoles publiques (2 écoles élémentaires, 2 écoles maternelles) et 1 école primaire privée.
- L'ensemble des services municipaux et en particulier les services éducation, petite enfance, sport, jeunesse, bibliothèque, ludothèque ainsi que l'espace des Arts sont concernés par le présent document.

Les services ont été concertés soit directement, soit au travers de précédents diagnostics partagés.

Pour autant, le PEDT s'adresse principalement au service Éducation (enfants d'âge de scolarisation primaire).

En avril 2024, les effectifs des élèves par établissement scolaire se décomposent ainsi :

- ✓ Charles SANDRO (élémentaire) : 264 élèves
- ✓ Marcel PAGNOL (élémentaire) : 196 élèves
- ✓ Sainte-Bernadette (élémentaire) : 150 élèves
- ✓ Charles SANDRO (maternelle) : 157 élèves
- ✓ Marcel PAGNOL (maternelle) : 126 élèves
- ✓ Sainte-Bernadette (maternelle) : 90 élèves

Comparaison de la fréquentation des écoles publiques entre 2020-2021 et 2023-2024 :

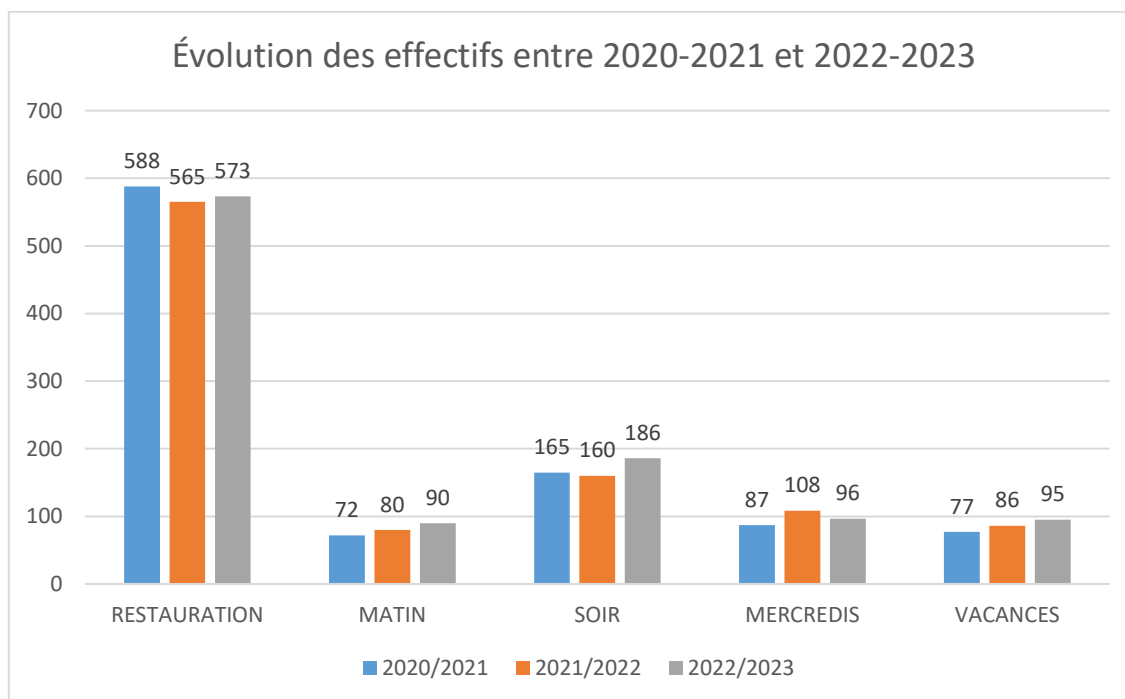
	Année 2020-2021	Année 2023-2024	Evolution
Ecoles maternelles	340	373	<b>+ 33 enfants</b>
Ecoles élémentaires	635	610	<b>- 25 enfants</b>

Le nombre d'enfants scolarisés est en très légère hausse (+12 enfants au total). Cela est principalement dû au nombre de naissances des années 2018 et 2019, qui est supérieur de 20 points pour chacune de ces années par rapport aux années précédentes. Cela explique l'augmentation en maternelle et la baisse en élémentaire.

**g. Recenser l'offre éducative proposée par âge et thématique**

Depuis 2020, l'ensemble des actions ont été maintenues à l'exception de celles tournées vers le public des 16-25 ans. L'accueil de loisirs adolescent (Le club ados) n'a pas survécu à la crise sanitaire et le BIJ a été fermé car il ne correspondait plus au besoin de la population. Le forum des emplois saisonniers n'a pas été reconduit en 2024. La municipalité recherche une nouvelle formule pour permettre aux jeunes de trouver un travail d'été à partir de 16 ans.

**h. Evolution de la fréquentation moyenne des activités périscolaires et extrascolaires entre 2020-2021 et 2022-2023**



Ce graphique représente la fréquentation des activités péri et extrascolaires entre 2020-2021, première année de mise en place du précédent PEDT et 2022-2023. Il montre la stabilité de la fréquentation des divers accueils périscolaires et extrascolaires. Les courbes suivent les effectifs scolaires des écoles publiques : Rentrée 2020 = 753 élèves – Rentrée 2021 = 716 élèves – Rentrée 2022 = 726 élèves.

## II. LE DIAGNOSTIC PARTAGÉ ISSU DE LA CONCERTATION POUR LA MISE EN PLACE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Les objectifs déterminés pour la mise en place de la CTG en 2023 sont communs avec les objectifs du projet éducatif de territoire. Ils ont été déterminés après constat.

Axes d'analyses	Objectifs partagés au regard des besoins	Changements souhaités/attendus
Petite Enfance 0/3 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Valoriser le métier d'assistants maternels auprès des familles et en rompant l'isolement de ces professionnels</li> <li>○ Développer le soutien à la parentalité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Augmenter le nombre de demandes d'accueil des familles pour un accueil familial</li> <li>○ Répondre aux questionnements des familles</li> <li>○ Apporter une écoute et un soutien pour éviter l'épuisement parental</li> </ul>
Enfance 3/11 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Améliorer la communication externe à destination des familles et la communication entre les professionnels</li> <li>○ Accompagner les parents en tant que premiers acteurs éducatifs de leurs enfants</li> <li>○ Monter en compétence les agents municipaux en charge d'enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Permettre aux familles d'accéder facilement aux différentes informations</li> <li>○ Créer d'une cohésion des équipes professionnelles autour de l'enfant</li> <li>○ Améliorer les relations entre professionnels notamment dans le partage des moyens</li> <li>○ Baisser le nombre d'enfants avec des difficultés comportementales en milieu scolaire</li> <li>○ Augmenter la qualité de prise en charge des enfants agressifs</li> <li>○ Donner des outils aux agents pour plus de sérénité</li> </ul>
Jeunesse 12/17 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développer une nouvelle relation avec les jeunes</li> <li>○ Faciliter l'autonomie des jeunes et encourager les initiatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Connaître les besoins des jeunes pour adapter l'offre municipale</li> <li>○ Inciter les jeunes à être porteurs et initiateurs de leurs projets</li> <li>○ Développer les comportements citoyens</li> </ul>

### a. Détermination des objectifs pour le PEDT 2024-2027

La municipalité souhaite proposer un parcours éducatif complet aux enfants, faciliter la vie des familles et les accompagner dans leur rôle.

Pour ce faire, la municipalité s'appuie sur les trois objectifs généraux suivants :

- 3 Objectifs généraux :
  - **Améliorer la communication à destination des familles et entre les différents acteurs éducatifs de la commune**
  - **Mettre en place des actions porteuses de sens qui permettront aux enfants et aux jeunes de s'intégrer positivement dans la société,**
  - **Augmenter la qualité de la prise en charge des enfants**
- 3 Objectifs opérationnels prioritaires en découlent :
  - **Mettre en place des outils de communication adaptés**
  - **S'appuyer sur les enjeux sociétaux pour apporter la connaissance et les compétences nécessaires aux adultes de demain**
  - **Mettre en place des plans de formation pour les agents municipaux et accompagner les parents**

### III. LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT

La mise en œuvre du PEDT est prévue par des actions concrètes à faire perdurer et à développer.

#### a. Améliorer la communication à destination des familles et entre les différents acteurs éducatifs de la commune

- **Mettre en place des outils de communication adaptés**

##### 1) **Simplifier le mode de communication à destination des familles**

La communication auprès des familles se fait par mail, à travers le portail Familles, par voie d'affichage, sur les réseaux sociaux, à travers des publications municipales, lors de réunions, par distribution de tracts par le biais des écoles. La multiplication des canaux d'information fait que certaines familles ont des difficultés à accéder aux informations. A trop vouloir informer par tout moyen, le message se perd.

Un travail de simplification des différents canaux de communication sera mis en œuvre par les services municipaux concernés afin de rendre l'accès aux informations plus faciles pour l'ensemble des familles.

##### 2) **Renforcer le lien entre les différents services pour une action mieux coordonnée**

- Mettre en place un travail transversal entre les différents services municipaux

L'offre éducative est portée par différentes politiques publiques insuffisamment articulées entre elles. Aussi, il arrive que des actions soient programmées au même moment, mettant en difficulté les enseignants qui doivent choisir entre deux sujets et les services qui doivent annuler des prestations.

Aussi, la création d'outils communs tels qu'un calendrier recensant toutes les actions éducatives programmées à destination des scolaires et des familles ou des réunions de programmation de l'offre interservices, la concertation des services de l'Éducation Nationale pour identifier des thématiques annuelles que chaque service municipal pourrait développer chacun dans son métier, organiser des actions communes en fonction des besoins identifiés par les différents services (petite enfance – éducation – jeunesse), telles sont les pistes de réflexion pour rendre l'offre éducative la plus pertinente et la plus efficiente possible.

### **3) Valoriser les actions de la municipalité à travers des outils partagés avec les partenaires institutionnels**

Afin de valoriser les actions de la municipalité, de mieux les adapter aux besoins de la population et de les faire correspondre aux attentes des partenaires institutionnels (CAF du Var, Éducation Nationale, Département, Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport ...), il est envisagé de formaliser les contenus à travers des conventions ou des chartes.

La commune a déjà signé une Convention Territoriale Globale avec la Caisse des Allocations Familiales du Var, dont une partie des objectifs et des actions sont repris à travers le PEDT 2024-2027.

La rédaction de ces documents selon une méthode transversale permettra à chacun de s'approprier les outils et d'en assurer le sens. Ce sont des outils supplémentaires pour travailler en partenariat afin de favoriser la co-construction.

Nous envisageons notamment une charte de partage de locaux (charte tripartite entre les services de l'Éducation Nationale – la municipalité – le prestataire en charge de la gestion des accueils de loisirs), une convention décrivant les moyens accordés aux écoles (municipalité – Éducation Nationale).

#### **b. Mettre en place des actions porteuses de sens qui permettront aux enfants et aux jeunes de s'intégrer positivement dans la société**

##### **➤ S'appuyer sur les enjeux sociétaux pour apporter les savoirs nécessaires aux adultes de demain**

La municipalité du Pradet souhaite apporter un maximum de savoirs aux enfants pour mieux s'intégrer dans la société et devenir des adultes respectueux d'eux-mêmes, des autres, de l'environnement. Au côté des services de l'Éducation Nationale, notre rôle est de faciliter l'accès à la connaissance autrement.

#### **1) Apporter des connaissances et des compétences liées aux enjeux sociétaux actuels**

La commune du Pradet accorde une attention toute particulière à l'éducation, à la protection de l'environnement. Cependant, faire en sorte que chacun se sente concerné ne se décrète pas. Cela passe par la connaissance avant la prise de conscience. Au-delà des valeurs et des beaux discours, s'emparer de cet enjeu bouscule les individualités, remet en question les pratiques quotidiennes.

Pour permettre à chacun de s'épanouir, la municipalité souhaite favoriser l'accès à la culture, à la connaissance, à l'expérimentation, à la pratique sportive.

##### **○ Favoriser un rapprochement avec la nature dans le respect de l'environnement :**

➤ **Par la création d'espaces naturels dans les écoles :** des cours végétalisées et jardins potagers sont actuellement en cours de création au sein des écoles de la ville. Les écoles Charles SANDRO verront leurs cours devenir une oasis de verdure durant l'été 2024 tandis que les cours des écoles Marcel PAGNOL seront livrés dans le même esprit en même temps que les nouveaux bâtiments scolaires à la rentrée scolaire 2025. Ces espaces de loisirs, de pratiques, d'observations et de découvertes permettront aux enfants de prendre conscience de la nature qui les entoure et de mieux la respecter.

➤ **Par la connaissance :** les activités organisées durant le temps de pause méridienne s'appuient sur le tissu associatif local ou sur des organisations notamment en lien avec le patrimoine naturel exceptionnel du territoire ; y sont notamment organisées des animations de lutte contre le gaspillage alimentaire, de découverte des minéraux, de plantation ou encore de connaissance du milieu marin. La municipalité soutient financièrement les classes qui souhaitent s'engager dans un dispositif Aire Marine Éducative en partenariat avec le parc National de Port-Cros. Le Conseil Municipal des Enfants propose régulièrement des actions en lien avec le respect de l'environnement et le comportement citoyen qui en découle comme des randonnées ayant pour but de nettoyer la nature, la



proposition d'achat et l'installation de poubelles de tri dans les cours des écoles élémentaires. Les projets pédagogiques des accueils de loisirs péri et extrascolaires continue de s'emparer du sujet. Enfin, un partenariat a été mis en place avec l'association les Alchimistes qui valorise les déchets alimentaires récupérés dans les restaurant scolaires. Les enfants sont sensibilisés aux tris de ces déchets afin de permettre à l'association de faire du compost de bonne qualité.

○ Agir pour un accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous

- Développer la pratique sportive comme vecteur d'épanouissement personnel : La politique sportive est très développée dans la commune. Que ce soit en termes d'infrastructures présentes et entretenues par la ville, d'accompagnement des clubs ou associations sportives ou encore d'actions municipales, le sport est très important. C'est également l'axe principal de la politique jeunesse. Plusieurs actions sont engagées et doivent être poursuivies : les stages sportifs durant les vacances scolaires pour les enfants et les jeunes de 7 à 14 ans, l'accompagnement des enseignants par des éducateurs sportifs municipaux durant le temps scolaire, l'intervention de ces mêmes éducateurs sportifs durant le temps de pause méridienne et l'accueil périscolaire du soir, le Pass'sport Ados les mercredis scolaires, le Pass séniors...

La mise en place au début de l'année 2024 du dispositif Savoir Rouler à Vélo en partenariat avec l'Éducation Nationale, permet d'apprendre aux enfants jusqu'à 11 ans à se déplacer en vélo en toute sécurité.

La commune met en place le savoir-nager dans la mesure des moyens qui lui sont alloués. En effet, peu de créneaux dans les bassins de natation sont disponibles et il n'est pour l'instant pas possible de proposer des cycles de natation pour une classe d'âge entière sur une même année scolaire.

Enfin, la commune organise chaque année la course longue pour les écoles élémentaires, la semaine et/ou la Journée Olympique et Paralympique. Elle s'empare de toutes les opportunités existantes pour faire rayonner le sport et permettre aux enfants et aux jeunes de développer le goût de l'effort et de la persévérance. Et l'année 2024 étant l'année des Jeux Olympiques à Paris, les opportunités sont nombreuses.

- Faciliter l'accès à la Culture : la culture est portée par plusieurs services : l'espace des Arts, la bibliothèque municipale, la Galerie Cravéro, la ludothèque. Chacun des services déploie une offre éducative culturelle destinée à tous les publics, aux scolaires, aux professionnels de la petite enfance, aux accueils de loisirs. Les infrastructures permettent aux différents publics d'accéder à des connaissances, à des contenus et à des loisirs au sein même du territoire. Le service culturel s'appuie sur de nombreux festivals (théâtre, musique, danse) pour enrichir le parcours artistique de l'élève tandis que la bibliothèque propose de s'inscrire dans des dispositifs nationaux (Printemps des poètes, Prix littéraire des incorruptibles, ...). C'est par la connaissance de ce qui est possible que les enfants et les jeunes peuvent se développer et s'épanouir.
- Développer les actions de prévention et de citoyenneté : afin de permettre aux enfants de devenir des citoyens éclairés, la municipalité développe des actions de prévention à travers l'accompagnement des écoles à la lutte contre le harcèlement mais aussi en participant au challenge intercommunal de la sécurité routière, en mettant en place le permis piétons, le permis internet, la journée de la résilience. Toutes ces actions sont proposées aux écoles élémentaires. Le service de Police Municipale est l'interlocuteur privilégié pour ces actions.

**c. Augmenter la qualité de la prise en charge des enfants**

- **Mettre en place des plans de formation pour les agents municipaux et accompagner les parents**

Les enfants porteurs de troubles émotionnels ou comportementaux sont de plus en plus nombreux à fréquenter l'école et les accueils de loisirs (agressivité, gestion de la frustration, ...)

Les enseignants et les directeurs des accueils de loisirs ont fait remonter les difficultés de gestion des enfants ayant ces troubles du comportement.

Certains parents sont en difficulté dans leur rôle parental. Ils sont démunis devant les remontées des professionnels qui, parfois, ne sont pas en adéquation avec leur vision de leur enfant. Le service petite enfance a déjà identifié le besoin de soutenir les parents dans leur mission éducative.

Enfin, le personnel municipal doit poursuivre sa professionnalisation afin d'accompagner au mieux les enfants à besoins particuliers.

- Mettre en place un plan de formation pour les agents municipaux en charge d'enfants

En lien avec le service formation, un plan triennal de formation peut être élaboré afin de permettre à l'ensemble des personnels municipaux encadrant les enfants de 3 à 11 ans durant les activités périscolaires, de renouveler et mettre à jour leurs connaissances techniques concernant :

- *Le savoir-faire avec les enfants porteurs de handicap : gestion des PAI,*
- *Le savoir-faire au niveau de la connaissance des enfants de 3 à 11 ans : développement de l'enfant, besoins fondamentaux, ...*
- *Le savoir-être : positionnement professionnel, communication bienveillante, ...*

Ces formations concernent également les ATSEM, agents en charge des enfants scolarisés en école maternelle.

Le savoir-faire sécuritaire est déjà pris en compte dans le plan de formation, même s'il n'est pas en lien avec l'encadrement des enfants et des jeunes. La municipalité a l'ambition de former 80% de ses agents au SST (Sauveteur Secouriste du Travail)

Permettre aux agents d'obtenir des outils, de partager des expériences et d'acquérir des connaissances est un vecteur d'amélioration de la qualité de prise en charge des enfants et du bien-être des agents au travail dans le but premier de faire baisser les comportements agressifs.

- Soutenir et accompagner les parents dans leur mission éducative

Suite au diagnostic établi pour l'élaboration de la CTG et au bilan du précédent PEDT, il est apparu que des familles avaient besoin d'aide. Certaines sollicitaient même les services en charge de leur enfant sur les difficultés qu'ils rencontraient dans leur rôle éducatif.

Comment les rassurer, comment leur permettre de se reconnaître comme capable d'être parents ?

Être parent dans la société actuelle est un exercice complexe. En effet, la parentalité désigne « l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle ou sociale » (Selon le Comité National du Soutien à la parentalité).

La municipalité a choisi d'aider les parents d'enfants âgés de moins de trois ans en créant un répertoire de professionnels pouvant intervenir dans l'accompagnement parental commun aux services municipaux. En parallèle, les parents seront questionnés sur leurs besoins. Une fois ces besoins recensés, la municipalité mettra en place des actions permettant d'y répondre : cafés des parents, conférences, formations, temps de rencontres, tout est envisageable.

Au-delà de ces actions très concrètes, il s'agit de créer ou de recréer le lien entre les parents et les professionnels qui partagent l'éducation des enfants, leur permettre de se connaître, de connaître et de reconnaître le rôle de chacun, dans un but de coéducation. Rendre les parents confiants dans leur capacité à jouer leur rôle éducatif devrait faciliter les échanges et permettre une meilleure prise en charge des enfants.

#### **IV. Le Plan Mercredi**

Si le Projet Educatif De Territoire donne les grandes lignes de la politique éducative développée par la municipalité, le Plan Mercredi permet de concrétiser à travers un fonctionnement réfléchi les grands objectifs.

L'organisation du temps scolaire est sur 4 jours, conformément au décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
<b>7h30 – 8h20</b>	Garderie	Garderie	Accueil de loisirs  Fin 18h	Garderie	Garderie
<b>8h20 – 11h30</b>	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
<b>11h30 – 13h20</b>	Pause Méridienne	Pause méridienne		Pause Méridienne	Pause méridienne
<b>13h20 – 16h30</b>	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
<b>16h30 – 18h45</b>	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

### Gestion municipale non ACM - Education Nationale – Accueils de loisirs habilités

L'objectif premier du plan mercredi est de favoriser la continuité dans la prise en charge des enfants sur l'ensemble de la semaine, quelles que soient les structures qui les accueillent.

Aussi, les ambitions du PEDT d'améliorer le travail transversal et la concertation répond aux objectifs du Plan Mercredi.

#### - Les accueils de loisirs périscolaires

Dans le cadre du marché public de gestion des accueils de loisirs, il est demandé au titulaire de développer les complémentarités éducatives avec les acteurs locaux. Depuis le mois de septembre 2023, un nouveau titulaire est en place et développe un relationnel de qualité avec les enseignants, dont il partage les locaux en accueil périscolaire du soir et le mercredi pour l'accueil de loisirs maternel.

Dans le cadre de la complémentarité éducative, les équipes d'encadrement des accueils de loisirs participent aux événements et fêtes des écoles tout au long de l'année, les directeurs sont présents aux conseils d'école et lors des équipes éducatives le cas échéant.

Les relations avec les familles ont été développées, que ce soit de manière formelle (questionnaire, réunions, ...) ou informelle en début ou en fin de journée.

Des points réguliers sont organisés entre le titulaire et la municipalité.

#### - La qualité des activités et l'ancrage sur le territoire

La municipalité s'appuie sur ses ressources propres et sur le tissu associatif local pour mettre en œuvre des activités de qualité en lien avec les projets d'école, de classe ou encore pour répondre à ses ambitions éducatives. Des activités culturelles, artistiques, sportives, manuelles, citoyennes, environnementales, intergénérationnelles sont proposées notamment sur le temps de pause méridienne aux enfants d'âge maternel comme élémentaire.

Le service Éducation, Sport et Jeunesse est en constante recherche de partenaires pour étoffer l'offre d'activités en lien avec le territoire. Sur le temps de pause méridienne, ce sont plus de 10 associations locales ou partenaires extérieurs qui interviennent aux côtés de la commune auprès des enfants. Accessibles à tous les élèves, les animations n'ont pas un caractère contraignant, laissant les enfants être acteurs de ce temps libre.

Le mercredi, les accueils de loisirs sont en capacité d'organiser des sorties grâce à la mise à disposition des bus municipaux. Les équipements sportifs, la bibliothèque ou la ludothèque sont également ouverts pour les accueillir dans le cadre de leurs projets. Tout est facilité pour que les programmes d'activité soient riches et diversifiés.

## - **L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants**

Les tarifs des activités cofinancées en partenariat avec la CAF du Var sont encadrés, ce qui garantit l'accessibilité financière de toutes les familles aux structures. La municipalité a fait le choix d'appliquer le même taux d'effort aux activités non prises en charge (pause méridienne et garderie du matin).

La commune accueille dans l'une de ses écoles une classe ULIS Troubles des Fonctions Motrices dont les élèves sont orientés par les Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées (MDPH). Aussi, l'inclusion des enfants en situation de handicap fait partie de l'organisation habituelle.

Dans le cadre du Conseil Municipal des Enfants, deux sièges sont réservés aux enfants accueillis à l'Institut Médicoéducatif Bell'Estello implanté sur le territoire.

## **V. Les dispositifs, structures ou actions associés à la politique éducative de la commune**

### ○ **La Convention Territoriale Globale**

Les fiches action concluent entre la CAF du Var et la Commune du Pradet dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) concernent les axes suivants :

- Agir sur l'offre de garde de la petite enfance
- Agir sur la construction d'une offre adaptée pour les jeunes (11-17 ans)
- Agir sur les difficultés liées à la parentalité
- Agir sur l'appropriation et l'usage des outils numériques
- Agir auprès des personnes âgées isolées

Les trois premiers axes sont repris dans le PEDT.

### ○ **Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) :**

Le CLAS a été mis en place sur la Ville du Pradet depuis l'année scolaire 2013/2014 dans le cadre des actions du service jeunesse. Il concerne les collégiens pradétans exclusivement.

Pour accompagner les enfants scolarisés en école élémentaire, la municipalité a sollicité l'association pradétane « *Entre Autres* ». Les locaux d'une école sont mis à leur disposition.

### ○ **Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)**

Le CLSPD constitue l'instance de concertation et de coordination entre les institutions et les organismes publics ou privés concernés par la prévention, la lutte contre l'insécurité et la délinquance.

Les axes prioritaires visent essentiellement des actions préventives et éducatives : prévention des conduites à risques des jeunes et prévention du décrochage scolaire.

### ○ **Le Conseil Municipal des Enfants**

Le CME concerne les enfants Pradétans qui souhaitent œuvrer pour leur ville. L'assemblée réunit 2 élèves de CM1 et 2 de CM2 de chaque école. Les membres du CME sont élus en CM1 pour deux ans par leurs camarades de classe. Les élections se déroulent chaque année afin de renouveler les élus de CM2 qui partent au collège. Le C.M.E est un lieu de discussion, de réflexion, de propositions et d'actions pour les jeunes Pradétans. Il a pour vocation principale de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (vote, débats d'idées ...) mais aussi par la gestion autonome de projets par les enfants eux-mêmes.

## **VI. L'ÉVALUATION**

Essentiels au suivi du projet éducatif et à son ajustement si besoin, les critères d'évaluation prévus sont quantitatifs et qualitatifs :

- **La réussite scolaire des enfants** : comparatif des résultats des évaluations nationales d'une année sur l'autre en concertation avec les services de l'Education nationale
  - o Augmentation des résultats
- **Lien avec les familles** : mettre en place un questionnaire de satisfaction auprès des familles dès lors que leur enfant fréquente une structure
  - o Nombre de questionnaires retournés
  - o Taux de satisfaction des familles
- **Amélioration du climat entre enfants** :
  - o La baisse des incidents liés à l'agressivité des enfants

Des évaluations se feront tout au long de l'année. Elles donneront lieu à des bilans qualitatifs et quantitatifs au moins à chaque fin d'année scolaire. Elles seront présentées en comité de pilotage pour régulation.

## VII. LE COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage, chargé de la mise en œuvre et du suivi du présent PEDT se réunira au moins 1 fois par an, en fin d'année scolaire.

La composition du comité de pilotage est la suivante :

Le Maire,  
 Les adjoints et/ou conseillers municipaux notamment des secteurs éducation, petite enfance, sport, culture, prévention, santé,  
 La Directrice Générale des Services,  
 Les responsables de service concernés,  
 L'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription,  
 La conseillère territoriale de la Caisse d'Allocations Familiales du Var,  
 La directrice du service Education, Coordinatrice du PEDT et du Plan Mercredi  
 Les directrices et directeurs des écoles primaires du Pradet,  
 Un représentant des parents d'élèves élus par école,  
 Un représentant du prestataire en charge des accueils de loisirs.

## CONCLUSION

Le projet éducatif de la commune du Pradet existe par la volonté d'améliorer l'offre éducative et est étendu à l'ensemble des services de la commune.

Modifiable et adaptable en fonction de la réalité de terrain, des ambitions et des moyens des décideurs, il est le document de référence donnant du sens à l'ensemble des actions mises en place par la municipalité.